

VOLTIGE AÉRIENNE
COMPÉTITIONS FÉDÉRALES
REGLEMENT 2018

Voltige Freestyle Cup

Objet

La Fédération Française Aéronautique souhaite développer la discipline de voltige aérienne dite « libre intégral » en organisant un challenge annuel qui comprendra une série de compétitions spécifiques (2 à 4 manches) tout au long de la saison sportive. Ces compétitions pourront être intégrées aux compétitions nationales, à des meetings aériens ou des événements isolés. Cette compétition est entièrement tournée vers le public pour lui permettre de mieux appréhender notre discipline, un commentateur spécialisé sera dédié à chaque manche. La liste des compétitions sera publiée chaque année dans l'annexe au présent règlement.

1- REGLES GENERALES

1-1 Avions Autorisés

Un document de navigabilité (certificat de navigabilité, laissez-passer ou autorisation de vol) portant la mention « acrobatique » et en état de validité doit être présenté aux organisateurs, ainsi que tous les autres documents obligatoires associés à l'avion, et une assurance lors de la participation à des compétitions de voltige aérienne, incluant une garantie en responsabilité civile conforme aux exigences du règlement CE785/2004 du 21/04/2004, et de l'arrêté EQUA 0501221A du 29/07/2005.

Tout avion participant à une compétition doit satisfaire aux spécifications de performances requises pour le type de vol qu'il doit effectuer.

Le comité d'organisation peut interdire la participation à la compétition de tout avion dont l'état ou la configuration ne permet pas de voler en sécurité.

1-2 Nombre de pilotes

La liste des pilotes sélectionnés pour concourir à la « Voltige Freestyle Cup » sera annexée au présent règlement et définie annuellement par la FFA à partir de la liste des pilotes ayant obtenu la qualification « pilote de libre intégral » établie conformément à l'article 1-3-2 ci-dessous. Pour être validée chaque manche devra comprendre au moins 4 pilotes avec un maximum de 8 pilotes.

1-3 Participation des pilotes

1-3-1 Documents Pilotes

Tout participant doit être en possession des documents suivants en cours de validité :

- sa licence de pilote avec sa qualification de classe SEP.
- son certificat médical de classe 1 ou 2 **et un certificat médical datant de moins d'un an (pouvant être le certificat de classe 1 ou 2) attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive aérienne en compétition.**

- sa licence FFA,
- un certificat d'assurance responsabilité civile avion n'excluant pas la couverture des risques en compétition de voltige,
- son carnet de vol mentionnant le nombre d'heures de voltige avion effectuées et certifiées,
- une autorisation voltige en règle.
- Conditions particulières : Les pilotes militaires de l'équipe de voltige de l'armée de l'air (EVAA) devront être déclarés aptes à voler sur les avions militaires pour la période de la compétition considérée, par une attestation du commandant de l'EVAA ou du directeur/directeur adjoint des équipes de présentation de l'Armée de l'Air.

1-3-2 Qualification de « Pilote libre intégral »

Compte tenu de la spécificité de cette discipline, de l'utilisation de la machine en vol gyroscopique, les pilotes participants devront avoir reçu la validation de leur niveau par le « référent technique libre intégral » désigné par la direction technique de la FFA.

Le référent libre intégral et la liste des pilotes habilités à participer à cette coupe feront l'objet d'une publication annuelle annexée au présent règlement.

2- CONDUITE DE LA COMPÉTITION

2-1 Directeur des vols

Le directeur des vols est réglementairement le seul responsable vis-à-vis de l'administration aéronautique de la conduite de l'événement. Il est autorisé, avec l'avis du chef-juge, à mener dans le cadre strict de la compétition, toute action disciplinaire rendue nécessaire par une éventuelle non-observation des règles de sécurité.

2-1 Juges

Le collège des juges est constitué de 3 juges. L'un d'eux est désigné « Chef-juge ». Il dirige et a autorité sur le collège des juges.

3 – DEROULEMENT DE LA COMPÉTITION

3-1 Hauteurs

La hauteur minimale à observer est impérativement de 100m (330ft) ou tout autre altitude plus restrictive de l'organisation notamment dans le cadre d'un meeting aérien.

3-2 Météorologie

La visibilité en vol doit être de 5 kilomètres et la base des nuages de 800m (2624 ft) minimum. Le directeur des vols ou le Chef juge ont toute autorité pour arrêter les vols s'ils estiment les conditions météorologiques insuffisantes.

3-3 Déroulement des vols

Il est laissé à la discrétion de l'organisation d'effectuer l'enchaînement des vols en fonction de ses contraintes dans la mesure où cela permet le bon déroulement des différentes phases de la VFC ainsi que les pauses nécessaires aux pilotes entre 2 vols.

La VFC se déroule sous forme de duels ; de ce fait, 2 pilotes décollent simultanément. Le premier après ses figures de sécurité * exécutera son programme (le 2^{ème} en attente). Lorsque le premier a terminé, il se met en attente pendant l'exécution du programme du 2^{ème}. Une fois informé par radio, le vainqueur fait un passage devant le public.

En dehors des cas de panne mécanique et/ou d'aggravation des conditions météorologiques, un programme doit être effectué au cours d'un seul vol.

Le début, la fin, toute interruption et reprise de l'exécution d'un programme sont clairement signalés par le pilote par 3 battements d'ailes visibles et distincts.

* **figures de sécurité** : le pilote pourra lors de sa prise d'altitude et dans la zone spécifiée par l'organisation effectuer des figures d'échauffement nécessaires à la sécurité de son vol.

3-4 Déroulement de la compétition :

Chaque manche de la VFC se déroule en 3 phases sous forme de duels entre 2 pilotes qui voleront l'un après l'autre sur une présentation des 2 mn de vol chacun.

1^{ère} phase : La qualification

2^{ème} phase : La demi-finale et la petite finale

3^{ème} phase : La finale

La qualification :

Duels de 2 mn de vol, basé sur un enchaînement de figures imposées « type Aresti », mais sans limite du nombre de rotations continues.

Les vols s'effectuent avec commentaires, l'utilisation du fumigène est laissée à la discrétion du pilote.

Le pilote effectue les mouvements de son choix pour lier les figures imposées dans la mesure où il respecte les 2 mn de vol.

La demi-finale :

Les vainqueurs des duels de la qualification participent à la demi-finale sous forme de duels de 2 minutes de vol uniquement en libre intégral avec fumigène et commentaires.

La petite finale :

Les perdants de la qualification effectuent des vols de libre intégral de 2 mn dans un créneau de 2 ou 4 pilotes avec fumigène et commentaires.

La Finale :

Les 2 vainqueurs de la demi-finale exécutent un duel de 2 mn chacun de libre intégral, avec musique et sans commentaires.

3-5 Ordre de passage :

La qualification : Dans le but d'éviter que des « têtes de séries » se retrouvent dans le même duel lors de la qualification (en fonction de leurs résultats aux championnats internationaux de l'année précédente, unlimited en priorité), les 4 meilleurs classés seront positionnés dans des duels différents. Les 4 autres tireront au sort leur position dans ces duels, toutefois en prenant en considération la problématique des avions.

Dans chaque duel un tirage au sort sera effectué pour savoir qui passe le premier.

La demi-finale, la petite finale :

Tirage au sort manuel ou automatique en fonction de la problématique des avions.

Dans chaque duel un tirage au sort sera effectué pour savoir qui passe le premier.

La Finale :

Un tirage au sort sera effectué pour savoir qui passe le premier.

4- JUGEMENT, NOTATIONS, PENALITES

4-1 Jugement/notation :

-La qualification

Sur la base des critères Aresti (une faute par 5° d'écart) chaque juge comptabilisera le nombre d'erreurs par le moyen qu'il souhaite (nombre de clics, nombre notés sur une feuille). Ainsi, à la fin du duel, le juge annoncera au chef juge le pilote qu'il a noté avec le moins d'erreurs et qu'il estime gagnant.

Sera alors déclaré vainqueur du duel celui qui aura cumulé la majorité des voix du collège des juges.

-Demi-finale/ petite finale/ finale :

A la fin du vol de 2 mn de libre intégral, le juge délivre pour le pilote une note globale sur 10 par tranche de demi-point selon des critères de technicité, d'harmonie et d'originalité. Les 3 notes des juges sont alors immédiatement additionnées et donne une totale sur 30 par pilote.

Le vainqueur du duel est celui qui obtient la note la plus importante.

4-2 Pénalités :

Seule une pénalité d'altitude peut être appliquée. Si au moins 2 juges sur les 3 estiment qu'un pilote lors de son vol à franchit le plancher de 100m, alors ce dernier perd immédiatement le duel.

De plus, lorsqu'il s'agit du libre intégral un total de 5 points lui est retiré sur sa note globale.

Il n'y a pas de pénalité de temps, si le pilote dépasse les 2 mn, le chef juge ou le directeur des vols arrête le pilote par radio.

5- CLASSEMENT, TITRES

5-1 Classement

Le vainqueur de la finale est classé numéro 1, le perdant numéro 2.

Les 3^{ème} et 4^{ème} sont départagés en fonction des notes obtenues lors de la demi-finale.

Le classement de la 5^{ème} à la 8^{ème} place est déterminé en fonction des notes obtenues dans la petite finale.

A la fin de la manche, chaque pilote obtient un nombre de points en fonction de son classement :

- **1^{er} : 10 points**
- **2^{ème} : 8 points**
- **3^{ème} : 6 points**
- **4^{ème} : 4 points**
- **5^{ème} : 3 points**
- **6^{ème} : 2 points**
- **7^{ème} : 1 points**
- **8^{ème} : 0 points**

Le classement final de la VFC a la fin de la saison est obtenu en additionnant le nombre de points obtenu à chaque manche.

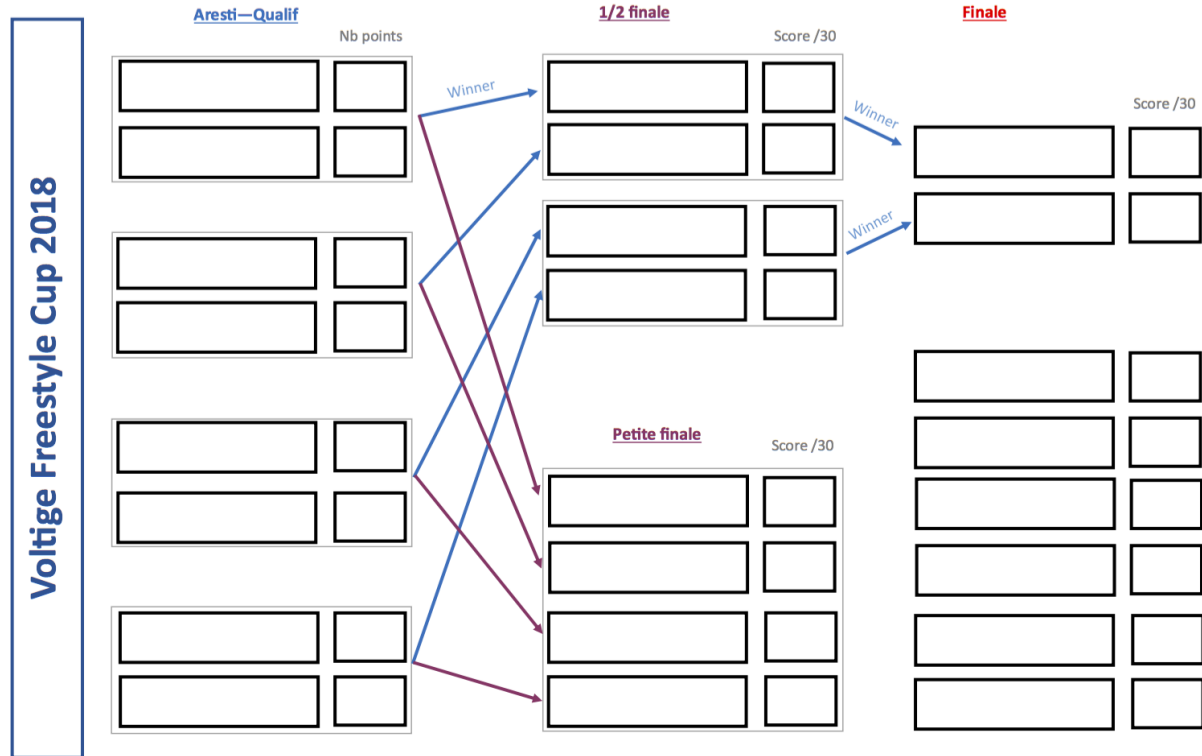
Dans le cas où il y aurait des ex-aequo, ils seront départagés en fonction du cumul des notes obtenus à chaque manche.

5-2 Titres

Le pilote qui obtient le plus grand nombre de points d'une manche de la VFC est déclaré vainqueur de la cette manche.

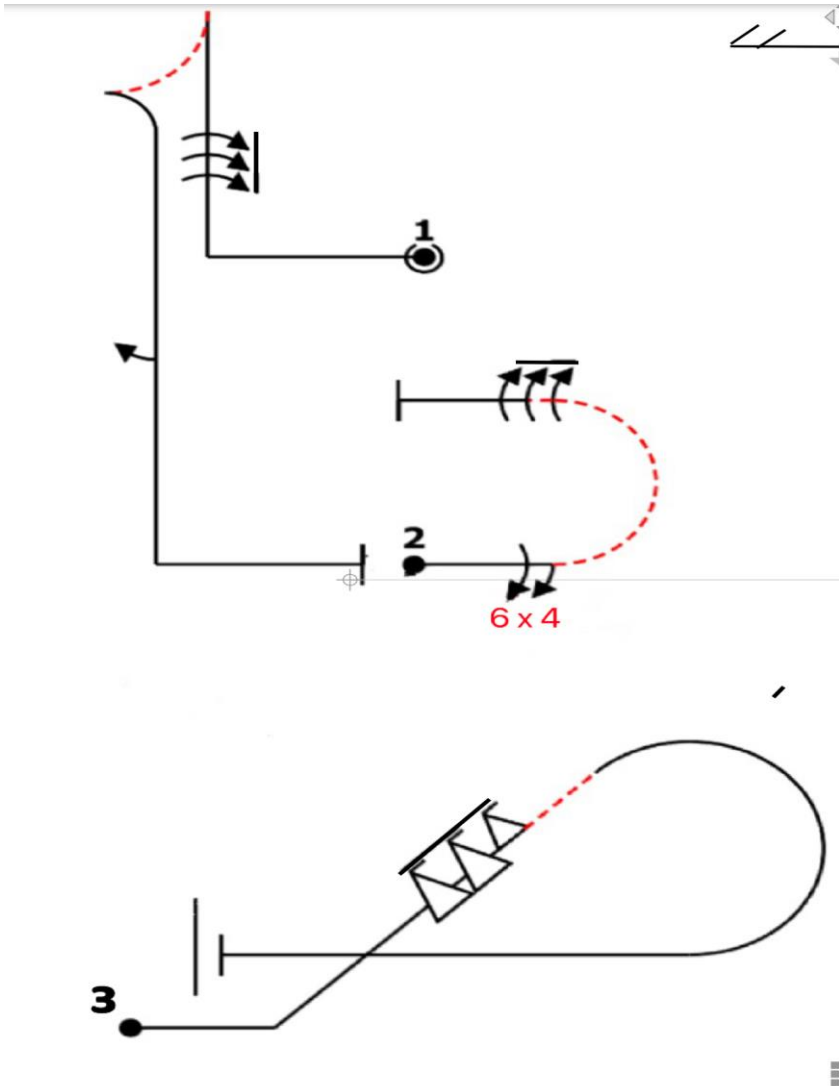
Le pilote qui obtient le plus grand nombre de points sur l'ensemble des manches de la saison est déclaré vainqueur de la « Voltige Freestyle Cup » .

CJ - Tableau ordre de passage et scores - Manche N°



Classement de l'épreuve des places 3 à 8 en fonction du nombre total de points 1/2 finale ou petite finale.

Figures imposées 2018 pour la qualification :



Liste des manches VFC 2018 :

- Meeting aérien de Chamble, 8 juillet 2018
- Meeting aérien de Nîmes « la fêria de l'air », 21 octobre 2018.

Liste des pilotes sélectionnés VFC 2018 :

- Francois Rallet
- Olivier Masurel
- Alexandre Orłowski
- Louis Vanel
- Alexis Busque
- Loic Lovicourt
- Philippe Varinot
- Olivier Clar

Référent libre intégral FFA :

- Eric Vazeille